

Dans le verger en juillet

Автор(и): проф. д.с.н Иванка Лечева; проф. Мария Боровинова

Дата: 25.07.2019 Брой: 7/2019



Habituellement en juillet, dans certaines régions, la récolte des cerises douces et des griottes à maturation tardive se poursuit, et dans les vergers de pommiers, de pruniers et de pêchers, la récolte des fruits des cultivars précoces commence. La croissance des pousses s'achève en juillet, les fruits augmentent intensément en taille et le processus de formation des bourgeons floraux débute. Les soins pour la protection de la récolte fruitière et des arbres se poursuivent.

En juillet, dans les **vergers de pommiers** où aucune infection par la tavelure ne s'est produite, les pulvérisations contre cette maladie sont interrompues. En présence d'une infection sur les feuilles et les fruits et en cas de pluies fréquentes, le risque d'infections tardives et d'une augmentation du degré d'infestation des fruits persiste, ce qui dans ce cas nécessite des traitements également pendant cette période.

Pour les cultivars de pommiers sensibles à l'oïdium, les pulvérisations contre cette maladie se poursuivent également. Pour lutter simultanément contre les deux maladies, il est préférable d'utiliser des fongicides efficaces contre les deux pathogènes, tels que : Strobi DF – 0,02 %, Flint Max 75WG – 0,02 %, Score 250 EC – 0,02 %, Systhane Ecozome EW – 60–180 ml/da, Strobby DF/Discus DF/ – 0,02 %, Difcor 250 EC – 15 ml/da, Shavit F 72 WG – 0,2 %, Luna Experience – 20–75 ml/da ou des mélanges de fongicides : Strobby DF – 0,02 % plus Delan 700 WG – 0,035 %, Delan 700 WG – 0,035 % plus Bayfidan 250 EC – 0,015 %, Dithane M-45 – 0,3 % plus Bayfidan 250 EC – 0,015 %. Pour les cultivars de pommiers résistants ou très peu sensibles à l'oïdium, pour une lutte spécifique contre la tavelure, l'un des fongicides suivants peut être utilisé : Chorus 50 WG – 0,03 %, Manfil 75 WG – 320 g/da, Sancozeb 80 WP – 200 g/da, Faban SC – 120 ml/da.

Pour prévenir le développement de la résistance du champignon responsable de la tavelure (*Venturia inaequalis*), il est préférable d'alterner des produits ayant des modes d'action différents sur le pathogène ou d'utiliser des mélanges de fongicides. Par exemple, les fongicides à base de difénoconazole (Score 250 EC) peuvent être alternés avec des fongicides à base de krésoxim-méthyl (Strobby DF) ou de cyprodinil (Chorus 50 WG). Il est également conseillé d'inclure la Dodine (Syllit 40 SC) dans le programme.

Les cultivars résistants à la tavelure – Prima, COOP-10, Frolina, Liberty, Jonafree, Jonathan, Pioneer, Macfree, Pilot, Topaz, Novamak, Sava, Rubinola, etc., ne sont pulvérisés que contre l'oïdium et l'un des fongicides suivants peut y être utilisé: Bayfidan 250 EC – 0,015 %, Systhane Ecozome EW – 60–180 ml/da, Topsin M 70 WG – 0,12 %, Kumulus DF – 0,2 %. À des températures élevées, Kumulus DF, qui est un fongicide à base de soufre et peut provoquer des brûlures sur certains cultivars, ne doit pas être utilisé.

En juillet, des pulvérisations sont également effectuées contre le carpocapse, la cochenille de San José et les mineuses des feuilles sur le pommier. Les traitements contre les ravageurs sont combinés à ceux contre les maladies. Pour lutter contre le carpocapse, la liste des insecticides autorisés comprend: Affirm 095 SG – 0,3 %, Aficar 100 EC – 30 ml/da, Vaztak New 100 EC – 0,0125 %, Decis 2.5 EC – 0,03 %, Dekka EC – 0,03 %, Dursban 4E – 0,2 %, Nexide 015 CS – 0,03 %, Sumi Alpha 5 EC – 0,02 %, Karate Zeon 5 CS – 0,02 %, Karate Express WG – 60–100 g/da, Calypso 480 SC – 0,02 %, Coragen 20 SC – 0,016 %, Meteor SC – 60 ml/100 l d'eau, Reldan 40 EC – 0,12 %, Proteus O-TEQ – 0,05–0,06 %, Runner 240 SC – 0,04 %, Pirinex 48 EC – 0,12 %, Supersect Mega – 0,015 %, Sineis 480 SC – 20–37,5 ml/da, Sumi Alpha 5 EC – 0,02 %, Efcimetrin 10 EC – 0,03 %, Fury 10 EC – 0,125 %, Cyclone 10 EC – 30 ml/da, Cyperfor 100 EC – 30 ml/da, Sherpa 100 EC – 0,03 %, parmi lesquels Aficar 100 EC – 30 ml/da, Vaztak New 100 EC – 0,0125 %, Dekka 25 EC – 0,03 %, Dursban 4E – 0,2 %, Karate Express WG – 60–100 g/da, Calypso 480 SC – 0,02 %, Nexide 015 CS – 0,03 %, Sumi Alpha 5 EC – 0,02 %, Supersect Mega – 0,015 %, Cyclone 10 EC – 30 ml/da, Efcimetrin 10 EC – 0,03 %,

Cyperfor 100 EC – 30 ml/da, Sherpa 100 EC – 0,03 % sont également efficaces contre la mineuse tentiforme tachetée. Pour lutter contre la cochenille de San José, les insecticides enregistrés sont : Bi-58 – 0,2 %, Dursban 4E – 0,15 %, Deka EC – 50–70 ml/da, Meteor SC – 90 ml/100 l d'eau, Mulligan – 30–50 ml/da et Pirinex 48 EC – 0,15 %.

Des pulvérisations contre l'araignée rouge sont également effectuées si le problème n'a pas été résolu en juin. Lorsque la densité de population de l'araignée rouge augmente et atteint le seuil économique de nuisibilité, une pulvérisation avec l'un des acaricides est nécessaire : Valmec EC – 60–96 ml/da, Vertimec 018 EC – 100 ml/da, Voliam Targo 063 SC – 0,075 %, Envidor 240 SC – 40 ml/da, Zoom 11 SC – 25–50 ml/da, Milbeknock EC – 80–200 ml/da, Ortus 5 SC – 0,05 %, Sanmite 20 WP – 0,05 %, Masai WP – 25 g/da, Naturalis OD – 100–150 ml/da.

Dans les vergers de **poiriers**, les pulvérisations contre la tavelure et les taches foliaires blanches et brunes doivent se poursuivre. Pour lutter contre ces maladies, l'un des fongicides suivants est utilisé : Dithane DG – 200 g/da, Dithane M-45 – 200 g/da, Difcor 250 EC – 15 ml/da, Luna Experience – 20–75 ml/da, Captan 80 WG – 150–180 g/da, Manfil 75 WG – 320 g/da, Scab 80 WG – 188 g/da, Polyram DF – 200 g/da, Sancozeb 80 WP – 200 g/da, Faban SC – 120 ml/da. Contre le psylle commun du poirier, l'un des insecticides suivants est ajouté à la solution de pulvérisation fongicide : Vaztak New 100 EC – 0,02 %, Decis 2.5 EC – 0,03 %, Decis 100 EC – 12,25 ml/da, Karate Express WG – 60–100 g/da, Masai WP – 25 g/da, Meteor SC – 90 ml/100 l d'eau, Movento 100 SC – 0,12–0,15 %, Naturalis OD – 100–200 ml/da, Proteus O-TEQ – 0,05–0,06 %, Sumi Alpha 5 EC/Sumicidin 5 EC – 0,02 %, Sineis 480 SC – 30–43,7 ml/da. Les insecticides listés, à l'exception de Masai WP, Movento 100 SC et Naturalis OD, sont inclus dans la liste des produits autorisés pour lutter contre les tordeuses des fruits.

Les pulvérisations fongicides sur les **cognassiers** sont dirigées contre la moniliose et les taches foliaires brunes, pour lesquelles Chorus 50 WG – 0,03 % ou Luna Experience – 20–75 ml/da est utilisé. Pour lutter contre les tordeuses des fruits, l'un des insecticides listés pour la lutte contre le carpocapse est ajouté à la solution de pulvérisation fongicide.

En juillet, la récolte des cerises douces et des griottes se poursuit et sur ces deux cultures, aucune pulvérisation n'est effectuée. Pendant la récolte, tous les fruits doivent être cueillis afin de réduire au minimum l'infection hivernante de la mouche de la cerise. De plus, pendant la récolte, tous les fruits infectés par la moniliose peuvent facilement être enlevés et évacués de la plantation.

Habituellement en juillet, dans les **jeunes vergers de cerisiers et griottiers non productifs**, où le problème du puceron noir du cerisier n'a pas été résolu en juin et où la densité de population de la ténthrede du cerisier est

élevée, il est nécessaire de pulvériser avec l'un des insecticides : Mospilan 20 SG – 25 g/da, Karate Express WG – 40–60 g/da, Calypso 480 SC – 0,02 %.

Dans les vergers de **pruniers** en juillet, les pulvérisations sont dirigées contre la moniliose, la rouille, la tordeuse orientale du prunier et la cochenille du prunier. Contre la moniliose, l'un des fongicides est utilisé : Difcor 250 EC – 20 ml/da, Captan 80 WG – 150–180 g/da, Systhane 20 EW – 12,5–30 ml/da, Systhane Ecozome EW – 65–200 ml/da, Chorus 50 WG – 0,045 %. Contre la rouille du prunier, Signum WG – 45 g/da est autorisé, qui donne également de bons résultats contre la moniliose. Les insecticides efficaces contre la tordeuse orientale du prunier sont : Vaztak New 100 EC – 0,0125 %, Decis 2.5 EC – 0,05 %, Dursban 4E – 0,15 %, Coragen 20 SC – 16–30 ml/da, Eforia 045 ZC – 150 ml/da, Sumi Alpha 5 EC – 0,02 %, Pirinex 48 EC – 0,15 %, Runner 240 SC – 0,03 %. Parmi les insecticides listés, Vaztak New 100 EC – 0,02 %, Dursban 4E – 0,1 % et Pirinex 48 EC – 0,15 % sont également autorisés pour lutter contre la cochenille du prunier et peuvent être utilisés avec succès pour lutter simultanément contre les deux ravageurs.

Début juillet, les fruits des cultivars précoces de pêchers commencent à mûrir et pendant cette période, aucune pulvérisation n'est effectuée sur eux. Sur les **cultivars tardifs de pêchers**, il est nécessaire de traiter contre l'oïdium, la moniliose, l'Anarsia, la tordeuse orientale du pêcher et les pucerons. Contre l'oïdium, l'un des fongicides est utilisé : Score 250 EC – 0,02 %, Systhane 20 EW – 15–36 ml/da, Luna Experience – 50 ml/da, Topaz 100 EC – 0,03 %. Pour lutter contre la moniliose, la pulvérisation est effectuée avec Delan 700 WG – 0,05 %, Chorus 50 WG – 0,045 % ou Luna Experience – 63–75 ml/da. L'utilisation de Luna Experience dans ce traitement est préférable, étant donné que le produit est efficace contre les deux maladies économiquement importantes – l'oïdium et la moniliose. Contre la tordeuse orientale du pêcher, l'un des insecticides est utilisé : Avant 150 EC – 33,3 ml/da, Karate Express WG – 100–120 g/da, Eforia 045 – 150 ml/da, Nexide 015 SC – 0,03 %, Decis 2.5 EC – 0,04 %, Dursban 4 EC – 150–200 ml/da, Coragen 20 SC – 16–30 ml/da, Luzindo 40 WG – 25 g/da, Rapax SC – 100–200 ml/da, Sumi Alpha 5 EC – 0,02 %. Les insecticides listés, à l'exception de Avant 150 EC et Eforia 045 ZC, sont également inclus dans la liste des produits autorisés pour lutter contre l'Anarsia. En cas de densité de population élevée de pucerons, la pulvérisation est effectuée avec : Bi-58 – 0,07 %, Karate Express WG – 40–60 g/da, Calypso 480 SC – 0,02 %.

En juillet, les abricots mûrissent et aucune pulvérisation n'est effectuée sur eux.

Dans les plantations de **framboisiers** pendant cette période, aucune pulvérisation n'est effectuée non plus, à l'exception des **cultivars remontants** tels que Lyulin. Sur ceux-ci, il est nécessaire de traiter contre la didymella et